

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION  
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

-----

**2023.7.12.63**

Le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le MERCREDI 27 SEPTEMBRE 2023 à 09h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Louis VOGEL, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

**PRESENTS**

Fatima ABERKANE-JOUDANI, Julien AGUIN, Josée ARGENTIN, Philippe CHARPENTIER, Patricia CHARRETIER, Régis DAGRON, Henri DE MEYRIGNAC, Bernard DE SAINT MICHEL, Olivier DELMER, Willy DELPORTE, Denis DIDIERLAURENT, Séverine FELIX-BORON, Christian HUS, Sylvain JONNET, Jean-Claude LECINSE, Françoise LEFEBVRE, Kadir MEBAREK, Henri MELLIER, Michel ROBERT, Alain TRUCHON, Franck VERNIN, Louis VOGEL, Lionel WALKER, Pierre YVROUD.

**Date de la convocation :**  
13/09/2023

**ABSENTS EXCUSES REPRESENTES**

Véronique CHAGNAT a donné pouvoir à Louis VOGEL, Serge DURAND a donné pouvoir à Denis DIDIERLAURENT, Pascale GOMES a donné pouvoir à Henri MELLIER, Thierry SEGURA a donné pouvoir à Kadir MEBAREK.

**Date de l'affichage :**  
21/09/2023

**ABSENTS EXCUSES**

Gilles BATTAIL, Noël BOURSIN, Thierry FLESCH.

**Nombre de membres :**  
en exercice : 31  
présents ou représentés : 28

\*\*\*

**OBJET : HABITAT - SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT A LA RENOVATION ENERGETIQUE  
- CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE PARC NATUREL REGIONAL DU GATINAIS  
FRANCAIS**

## **Le Bureau Communautaire,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;

**VU** les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) ;

**VU** les statuts en vigueur du Parc Naturel Régional du Gâtinais français ;

**VU** la délibération du Conseil Communautaire n° 2019.7.4.187 en date du 16 décembre 2019 définissant l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat ;

**VU** la délibération du Conseil Communautaire n° 2022.6.17.116 du 26 septembre 2022 approuvant le Programme Local de l'Habitat 2022-2027 ;

**VU** la convention de partenariat et de mise à disposition d'un service d'accompagnement à la rénovation énergétique entre la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et le Parc Naturel Régional du Gâtinais français pour la période allant du 1<sup>er</sup> novembre 2022 au 31 décembre 2023 ;

**VU** la délibération du Conseil Communautaire n° 202.3.4.76 en date du 17 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire ;

**CONSIDÉRANT** que le Programme Local de l'Habitat 2022-2027 identifie la nécessité d'amplifier la réhabilitation du parc existant et la volonté de pouvoir conseiller et orienter l'ensemble des ménages ayant un projet habitat ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient d'apporter à tous les habitants du territoire un niveau de service équivalent quant à leur projet de rénovation énergétique ;

**CONSIDÉRANT** que le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français dispose d'un Service d'accompagnement à la rénovation énergétique ;

**CONSIDÉRANT** la mise en place et les résultats, depuis fin 2022, du Service accompagnement à la rénovation énergétique sur les 20 communes de la CAMVS, assuré dans le cadre du partenariat avec le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de poursuivre ce partenariat à travers une nouvelle convention d'une durée de 3 ans ;

**CONSIDÉRANT** qu'au regard du programme SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique) en cours, le Conseil Départemental apporte un financement de 50% du dispositif via le versement de CEE ;

### **DÉCIDE**

**D'APPROUVER** la convention de partenariat pour un guichet unique dans le cadre du service public de rénovation de l'habitat avec le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français (projet ci-annexé),

**D'AUTORISER** le Président, ou son représentant, signer cette convention et tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision,

**DE PRÉCISER** que cette convention ne fait pas adhérer l'ensemble des communes au territoire du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français.

Adopté à l'unanimité.

Fait le mercredi 27 septembre 2023 à Dammarie-Lès-Lys.

Pour extrait confirme,

Accusé de réception

077-247700057-20230927-52246-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/23

Publication ou notification : 29/09/2023

Signé par le Président, Louis VOGEL



Louis Vogel

Président de la CAMVS  
Maire de Melun  
Conseiller Régional